

REPUBLIQUE FRANCAISE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

De la commune de **FLOURENS**

Séance du **6 octobre 2025**

Nombre de conseillers

En exercice 13

Présents 10

Procurations 0

Votants 10

Excusée 3

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à 14h,

Le CCAS de cette commune, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CCAS de la Mairie

sous la présidence de Mme Marion RIVOIRE, Présidente.

Date de la convocation : 29/09/2025

Date d'affichage de la convocation : 29/09/2025

Date d'affichage de la délibération : 06/10/2025

Etaient présents : Mme Marion RIVOIRE, Mme Anne-Marie CORTES, M. Didier CORTES, Mme Marie-Claire LABÉDAN, Mme Marie-Bénédicte LACOSTE, Mme Josette MARTINS, Mme Charlotte MOËNNARD, M. Pierre NAVARRO, Mme Josette NOËL, Mme Monique ROUTABOUL.

Ont donné procuration :

Excusé : Mme Bernadette FAURÉ, M. Philippe ARRUÉ, Mme Martine NOËL

M. Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération 2025-15 Remboursement des frais de destruction des punaises pour les résidents de l'allée du parc.

Exposé

Madame la Présidente rappelle l'invasion de punaises de colza dans les habitations situées allée du Parc à Flourens durant le mois d'août 2025.

Un remboursement des frais engagés par les habitants pour la destruction de ces nuisibles peut être réalisé sur présentation de justificatifs de paiement.

- Une administrée sollicite une aide pour l'achat d'insecticides et autres répulsifs pour un montant de 216.70€.
- Un administré sollicite une aide pour l'achat d'insecticides et autres répulsifs pour un montant de 120,00€.

Décision

Au vu de la situation, après en avoir délibéré, il est décidé de prendre en charge le remboursement des frais engagés pour la destruction des punaises à hauteur de 336.70€.

10
0
0

VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

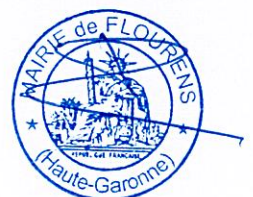
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 06/10/2025

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES



La Présidente,
Marion RIVOIRE



Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 08/10/2025

Publié le



ID : 031-213101843-20251006-DE2025_15REMB-DE

